



Il faudrait que le Secrétariat examine très attentivement les listes de produits des Membres et appelle l'attention sur les cas de progressivité des droits pour que cette pratique soit éliminée, ce qui permettrait d'augmenter les exportations et d'amplifier la croissance des pays en développement, en particulier dans les secteurs des textiles, de l'agriculture et des produits tropicaux. Certains Membres proposent de pousser plus avant la libéralisation. Certes, il y a lieu de s'en féliciter. Néanmoins, dans l'examen de ces propositions, un équilibre serait à respecter. Il conviendrait de mettre sur un pied d'égalité l'avancement de la libéralisation et l'accroissement de l'accès aux marchés, d'une part, et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires dans les domaines qui présentent de l'intérêt pour les pays en développement, d'autre part.

Pour nous, l'OMC comporte plusieurs facettes. En sa qualité d'organisation internationale, elle devrait, par son attitude et ses activités, contribuer non seulement à l'instauration de relations économiques internationales stables mais aussi à la prospérité des pays et, partant, à la paix et à la sécurité dans le cadre du système international. Il est donc nécessaire qu'elle tende à l'universalité. A cet égard, les négociations avec les pays pour lesquels un processus d'accession est en cours devraient être accélérées.

L'élaboration des règles devrait être fondée sur la coopération internationale et l'unité de vues. Le refus de toute politique et de toutes mesures unilatérales dans les relations économiques et commerciales, en particulier toute politique ou mesure ayant des effets extraterritoriaux devrait faire l'objet d'un engagement ayant force obligatoire de la part des Membres de l'Organisation. De telles mesures peuvent fausser et déstabiliser les relations commerciales mondiales. Le Nigéria invite la première Conférence ministérielle à rédiger et examiner une déclaration contre le recours aux mesures unilatérales ayant des incidences extraterritoriales dans le cadre du système commercial multilatéral.

Il importe en outre de souligner que les règles de l'OMC et l'examen de certains accords qui sont envisagés devraient être fondés sur l'équité. Tous les Membres de l'Organisation sont attachés à la libéralisation du commerce mais l'OMC, tout en poursuivant ce but et en vue d'assurer son renforcement, n'en doit pas moins encourager une répartition équitable de la prospérité et du revenu mondiaux par le commerce, la technologie et les apports de capitaux.

La mondialisation a eu et continue d'avoir une si grande incidence sur le système commercial que certains ont exprimé la crainte que cette intégration, induite par le commerce, de l'économie internationale ne diminue le pouvoir souverain qu'ont les gouvernements de prendre des décisions. On a également manifesté la crainte que la marginalisation ne soit une conséquence de la mondialisation. Si ces préoccupations sont à prendre en compte, le Nigéria se félicite cependant des possibilités qu'offre une telle évolution. Il compte qu'elle accélérera le flux mondial de science et de technologie, facilitera l'accès aux marchés financiers et des capitaux et favorisera un apport bénéfique d'investissement étranger.

peuvent se nourrir mutuellement et être complémentaires. Il convient par ailleurs que le processus soit impartial et ne cause aucun dommage. Il serait en outre judicieux qu'un groupe de travail de l'OMC procède à un examen préliminaire de la proposition sur la transparence des pratiques en matière de passation des marchés publics.

Le Nigéria constate avec satisfaction l'intérêt que l'OMC porte à la question du commerce et de l'environnement depuis 1995. Le Nigéria est attaché fortement et également à la libéralisation des échanges et à la protection de l'environnement. Il reconnaît aussi la nécessité de tenir compte des préoccupations environnementales dans les politiques commerciales et économiques. Toutefois, la recherche d'un niveau plus élevé de protection ne doit pas nous empêcher de faire valoir qu'en Afrique, c'est la pauvreté qui est la principale cause de la détérioration de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus qu'une libéralisation accrue du commerce, en particulier dans les domaines de production primordiaux pour nos pays, portera ses fruits sur le plan écologique. C'est pourquoi aussi nous sommes résolument déterminés à nous opposer aux mesures coercitives et aux restrictions des échanges visant à protéger l'environnement et

non-discrimination. Etant donné que l'OMC envisage une sensible amélioration des engagements sur une base NPF concernant l'accès aux marchés et le traitement national dans le cadre des négociations sur les services, le Nigéria approuve aussi le programme de travail de l'OMC constitué par le programme incorporé et les conclusions et recommandations contenues dans les rapports des divers